

Des communes pour l'agriculture paysanne

Être paysan-ne, c'est déjà un acte militant fort. Le lien à la terre, la connaissance d'un milieu qui nous fait vivre sont très intéressants pour soi et peuvent l'être pour les autres. Aujourd'hui, faire face au dérèglement climatique, à la chute de la biodiversité et aux pollutions environnementales est un enjeu majeur de société et beaucoup de communes cherchent des personnes prêtes à s'investir pour tenter d'y répondre. Des paysannes et des paysans, notamment.

En tant qu'élue dans ma commune, j'ai pu constater qu'une restauration locale et bio est plus facile à défendre si on est paysan-ne. De même, la création d'un verger villageois et d'un poulailler en gestion collective pour valoriser les déchets alimentaires s'inspire directement de nos expériences paysannes. Et travailler sur le plan local d'urbanisme (PLU) afin de protéger les terres agricoles et favoriser les constructions écologiques dans notre village de Reillanne (1 600 habitant-es) était très intéressant et instructif.

Toutefois, une des contraintes en tant qu'adjointe au maire fut de libérer du temps pour être présente presque tous les jours en mairie. La baisse des dotations aux communes et le transfert des compétences aux intercommunalités sont aussi une source de frustration pour les municipalités qui perdent des moyens pour agir et concrétiser leurs projets.

Il faut aussi s'attendre en tant qu'élue à des conflits sur des sujets politiques importants. Pour ma part, le photovoltaïque fût une source de tension tenace et provoqua ma démission du conseil municipal, sachant que certain-es – même dans une équipe très à gauche – voulaient le déployer sur une grande surface de terres agricoles.

L'investissement dans les municipalités est riche, tant au niveau social que politique. J'invite donc celles et ceux qui le souhaitent et en ont l'opportunité à s'investir dans leur commune. C'est un moyen de mettre en pratique nos convictions que l'agriculture paysanne est une des alternatives pour un monde plus juste et équitable.

Et comme disait si bien Nelson Mandela : « *Que nos choix reflètent nos espoirs et non pas nos peurs !* »

Louise Calais,

34 ans, paysanne dans

les Alpes-de-Haute-Provence





La régie agricole de Mouans-Sartoux fournit les cantines et accueille aussi les élèves de la commune, ici lors d'une récolte de pommes de terre.

Favoriser une restauration collective locale

Mouans-Sartoux et Lons-le-Saunier : ces deux communes ont fait le choix d'approvisionner leurs cantines scolaires avec de l'alimentation fournie par les paysannes et paysans locaux, en usant de différents leviers⁽¹⁾.

Cas n° 1 : Un agriculteur employé par la commune

La première introduction du bio à la cantine de Mouans-Sartoux (9 500 habitant-es), dans les Alpes-Maritimes, remonte à 1999 et à la crise de la vache folle. La ville souhaite alors prévenir tout risque et décide de s'approvisionner en bœuf bio. Mais lorsqu'elle souhaite étendre cet approvisionnement aux légumes et céréales, elle se heurte à l'amer constat du déclin des fermes dans la région. Les fournisseurs en produits bio font défaut.

Courant 2008, l'idée lui vient de créer sa propre régie municipale agricole. En 2010, l'expérimentation commence, sur 4, puis 6 hectares du domaine agricole de Haute-Combe préempté par la municipalité, sur lesquels un agriculteur employé par elle conduit les cultures.

Depuis 2012, la ville fournit ses cantines en produits de proximité 100 % bio. 85 % des légumes proviennent de la régie agricole qui produit aujourd'hui près de 25 tonnes de végétaux par an, permettant d'approvisionner les trois groupes scolaires.

Pour atteindre l'autonomie complète, la ville s'est peu à peu lancée dans la transformation, en surgelant les productions estivales. Pour les produits autres que les légumes, elle s'approvisionne auprès de grossistes.

Des cuisinier-es aux écolier-es, tout le monde est mobilisé pour réduire les déchets. En affinant les volumes et en accompagnant les élèves dans l'évaluation de leurs besoins, le gaspillage alimentaire a baissé de 80 % (32 grammes de nourriture à la poubelle par repas, contre 147 grammes avant). Depuis janvier 2018, dans l'optique d'essaimer, la commune a concrétisé en partenariat avec l'Université de Nice Côte d'Azur le lancement d'une formation « Chef de projet alimentation durable ».

Cas n° 2 : Un partenariat avec les paysans locaux

À Lons-le-Saunier (17 000 habitant-es) dans le Jura, c'est de la protection des zones de captage d'eau qu'a peu à peu émergé le projet d'une légumerie bio.

Dans les années 1990, la commune se retrouve confrontée à des problèmes de qualité de l'eau potable. Plutôt que d'investir en aval dans le traitement des eaux, la mairie décide de travailler en amont, en accompagnant les agriculteurs et agricultrices vers une conversion au bio et en s'engageant à acheter une partie de leur production pour la restauration collective.

Cela commence tout d'abord avec le pain en 2001, puis la viande en 2006, et se poursuit jusqu'à présent avec les légumes et la création d'une légumerie bio en 2015, construite en face du restaurant scolaire. Cette cuisine centrale peut ainsi stocker et traiter chaque jour 1,5 tonne de légumes achetés localement. Elle fournit des écoles, des centres aérés, des hôpitaux, des foyers, et une cafétéria pour celles et ceux qui passent par là. Et ce pour des prix abordables. ■

(1) Ces articles sur Mouans-Sartoux et Lons-le-Saunier sont extraits du kit de mobilisation des ami-es de la Confédération paysanne, « Décidons de notre alimentation » (cf. p IX).

Trois nouvelles fermes sur la commune

On peut être une petite commune et contribuer à installer des paysan·nes. C'est ce que montre Quézac (400 habitant·es), dans le Cantal, qui est parvenue à installer trois fermes maraîchères en quelques mois. Témoignage de Carole Thomas, qui fait partie des jeunes installées.

« Cela fait un an et demi que nous sommes installées avec Marion à Quézac, dans le sud du Cantal, à 6 kilomètres de Maurs. Notre objectif : faire du maraîchage en permaculture, dans un territoire plutôt tourné vers l'élevage de vaches.

Notre installation a été permise par la volonté du maire, Antoine Gimenez (sans étiquette). Des amies nous avaient conseillé de prendre contact avec lui. Il nous a proposé deux choses. D'une part, la commune avait récupéré cinq hectares qu'elle était prête à mettre en location. D'autre part, elle nous a mis en contact avec une association qui détient une maison accolée à un terrain d'un hectare, cultivé autrefois par le couvent du village. On a choisi cette deuxième option et c'est donc l'association qui nous loue les terres et la maison pour 425 euros par mois. Un prix défiant toute concurrence !

Nous avons été les premières maraîchères à nous installer à Quézac. Deux mois après, Julien, qui souhaitait s'installer en arboriculture et maraîchage, a rencontré à son tour

le maire. Il a eu accès aux 5 hectares mais n'avait pas de logement. Le maire l'a mis en contact avec des habitant·es du village et Julien a fini par trouver également une maison.

Un troisième maraîcher est actuellement en cours d'installation sur la commune. Nous sommes donc trois fermes maraîchères !

On s'installe progressivement, ni Marion ni moi n'ayant de BPREA. Je suis cotisante solidaire. Marion était ingénieure en agroécologie mais aucune n'avait jamais jusque-là mené d'exploitation agricole. Depuis le printemps 2018, on commence à produire et nous vendons actuellement essentiellement à notre entourage : ami·es, collègues... On prend le temps de découvrir le métier pour assurer la croissance progressive de notre ferme.

Marion s'investit en parallèle de plus en plus au sein de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (l'Adear du Cantal) sur l'installation et les idées de formations à mettre en place dans le département. On est super bien accueillies sur la commune : un des adjoints au maire, un agriculteur faisant partie de la Cuma, le personnel de la maison d'enfants, sont venus nous voir pour vérifier que tout allait bien. » ■



MAINTENIR ET CRÉER DES ACTIVITÉS AGRICILES SUR SON TERRITOIRE

RECUEIL D'EXPÉRIENCES / 2017

Guide pour les collectivités

30 expériences menées en France
sur différents territoires, pour inspirer
les collectivités et les encourager à agir



Des Zap, des PLUI, des Scot... pour récupérer des biens vacants, embaucher un berger « communal », installer de nouveaux paysans... la Fadear, réseau de l'agriculture paysanne, publie un guide pour les collectivités territoriales, à commander (15 euros) à contact@fadear.org

Une serre financée par la communauté de communes

Claude Lessieu, 74 ans, ancien militant de la Confédération paysanne, a été élu maire de Moulicent (302 habitants), dans l'Orne, lors des dernières élections municipales. Suite à la fusion des communes en 2016, il devient « maire délégué » et siège désormais au conseil de Longny-les-Villages. C'est cette même année que Fabien, ancien informaticien, se lance avec sa collègue Jade sur un espace-test agricole, géré par une association locale.

« La serre, 14 000 euros TTC, représentait quasiment la moitié du coût de mon installation », témoigne Fabien. « Une communauté de communes (CDC) voisine avait accepté de financer une serre dans son secteur. Il nous fallait convaincre celle des Hauts-du-Perche de faire de même. » Fabien et Jade déposent une demande, appuyée par plusieurs acteurs locaux dont Claude Lessieu qui,

en tant que maire délégué, fait valoir l'installation de jeunes en agriculture biologique. « Ça a convaincu et ça a été voté à une large majorité », se réjouit-il, dans un contexte où le nombre de fermes a fondu sur sa commune ces dernières décennies.

La CDC prête à taux zéro pendant toute la durée du test. À son issue, en décembre 2018, Fabien est devenu salarié agricole de la coopérative d'activité et d'emploi Rhizome qui héberge sa ferme. Voilà plusieurs mois qu'il livre des marchés, des paniers, et fournit aussi en légumes la crèche de Longny-les-Villages qui dépend de la CDC. « Quand on a conclu le contrat, il y a eu une "incitation" à essayer autant que possible de travailler avec

les cuisines de la collectivité, mais rien n'a été écrit noir sur blanc », souligne Fabien. « Ça s'est fait naturellement. Mon fils est dans cette crèche et quand je l'amène, je repars avec une commande. Je leur livre tout ce dont ils ont besoin le lendemain. »

Jade étant toujours en contrat sur l'espace test, ils continuent tous les deux de rembourser progressivement leur emprunt à taux zéro. Avec ce soutien, ils peuvent envisager l'avenir de leurs fermes plus sereinement. ■

S. Ch.

La première zone agricole protégée du département

Faire revenir des zones constructibles en zones agricoles, acquérir du foncier pour le soustraire à la spéculation et favoriser l'installation : c'est le défi relevé par la commune de Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes).

Saint-Jeannet (4 100 habitant-es) s'est historiquement développée autour de l'agriculture. À 20 kilomètres de Nice, la commune a connu une pression urbaine constante depuis les années 1960, avec le développement des constructions pavillonnaires. Une petite agriculture diversifiée de qualité a réussi à se maintenir, autour du maraîchage, de l'élevage, de l'oléiculture, de la viticulture, du safran... Sur les 1 400 hectares de la commune, on compte 1 000 hectares de garrigue sur lesquels pâturent brebis et chèvres.

Cette petite agriculture ne peut plus répondre à la demande alimentaire locale. De plus en plus de porteuses et de porteurs de projets souhaitent pourtant s'investir dans cette agriculture de proximité mais se trouvent bloqués dès le départ par la non-disponibilité de foncier. La commune a cherché les pistes à sa portée pour une politique dynamique de reconquête de son espace naturel et agricole. Elle a sollicité les compétences nécessaires auprès de la Safer, de la chambre d'agriculture, des services de la Métropole de Nice, du Parc naturel régional des Pré-Alpes d'Azur. Cette dynamique, engagée depuis six ans, a conduit à un ensemble de mesures concrètes.

Nous avons ainsi recouru à un cabinet spécialisé dans la recherche de biens qui

n'ont pas de successeurs ou pour lesquels la succession n'est pas établie depuis 30 ans. La commune a pu comme cela récupérer plus de 70 hectares de terre en déshérence.

Un inventaire des friches agricoles a été réalisé par la chambre d'agriculture, avec l'aide de fonds européens. Cela a permis d'agir lors de l'édification du nouveau plan local d'urbanisme métropolitain de Nice-Côte-d'Azur. Des zones agricoles ont pu être agrandies. Et pour la première fois dans l'histoire de la commune, 22 hectares classés en zone urbanisable ont basculé en zone agricole⁽¹⁾. Au total, au niveau de la métropole, 500 hectares ont été reclassés en zone agricole ou naturelle.

Une terre qui coûte cher

Une convention avec la Safer pour une veille foncière a aussi aidé la commune dans la préemption et l'acquisition de foncier à vocation agricole. Saint-Jeannet a bénéficié d'aides régionales, abondées par le département et la métropole, pouvant aller jusqu'à 80 % si l'acquisition favorisait l'installation d'un-e jeune paysan-ne en bio. La terre ici coûte très cher : 120 000 euros l'hectare. Avec les aides, la commune a finalement déboursé 20 000 euros. Mais depuis fin 2015 et le retour de la droite à la gestion du conseil régional, ces aides n'existent plus.

Autre mesure concrète : un projet de Zone agricole protégée (Zap) a abouti sur l'ensemble des zones agricoles de la commune, une première dans le département⁽²⁾. Fini le temps où la municipalité décidait seule de rendre ou non une zone constructible. En cas de changement d'affectation, l'en-

semble des acteurs se met désormais autour de la table : représentant de l'État (DDTM), instance agricole (Safer), etc. Une Zap est un niveau de protection supplémentaire dans le plan local d'urbanisme, sans que cela n'ajoute de contrainte au paysan ou à la paysanne.

La municipalité travaille maintenant sur des projets concrets d'installations et sur la création d'un plan d'orientation et de développement agricole (Poda), avec l'aide de fonds européens pour accompagner les porteurs et porteuses de projets. 18 dossiers ont été déposés pour une première installation sur des terres acquises par la commune. L'examen des candidatures se fait avec un maximum de partenaires autour de la table : Safer, Terre de Liens, Agribio, Adear, chambre d'agriculture... Un espace-test sera probablement mis en place afin d'accompagner le ou la jeune installé-e. Saint-Jeannet pousse également à l'émergence d'un plan d'orientation du pastoralisme intercommunal, à l'échelle d'un territoire élargi.

Cette politique volontariste semble avoir déjà des retombées positives au-delà de la commune, dans un territoire où de nombreux propriétaires préféraient jusque-là laisser leurs terrains en friche dans l'espoir qu'ils soient rendus constructibles, plutôt que de les louer ou de les vendre à des paysan-nes. Une Zap a été votée en octobre 2019, à l'unanimité, par le conseil métropolitain, ratifiée par le préfet et, après avoir bataillé contre, la chambre d'agriculture a finalement intégré dans son projet de mandat la réalisation de zones agricoles protégées sur certaines zones sensibles du département. ■

Denis Rasse, viticulteur, élu de la Confédération paysanne à la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, adjoint au maire de Saint-Jeannet en charge de l'Agenda 21, de l'agriculture, du développement durable et de l'environnement



(1) Il était difficile pour la commune d'imposer ce basculement aux particuliers. C'est la préfecture qui en a fait la demande.

(2) Il existe d'autres Zap dans la région. C'est le cas depuis 10 ans à La Roquebrussanne, dans le Var : 40 hectares de friches ont été remis en cultures, 9 agriculteurs et agricultrices ont été installés et une dizaine de permis de construire ont été accordés à des paysan-nes.

Près de Nice, Saint-Jeannet a connu une pression urbaine constante depuis les années 1960, avec le développement des constructions pavillonnaires.

Impulser la conversion à l'agriculture bio

Mettre à disposition des terres à des paysan·nes à condition qu'ils les cultivent en bio et qu'ils convertissent au moins la même surface sur leur propre ferme : c'est le choix fait par Loos-en-Gohelle, dans le Pas-de-Calais, territoire où l'agriculture paysanne est peu développée. Et ça marche !

Rien ne prédestinait Loos-en-Gohelle à être pionnière dans l'agriculture biologique et locale. Cette commune du Pas-de-Calais est entourée de cultures de plein champ – essentiellement des pommes de terre, betteraves ou carottes. La plupart des agriculteurs cultivent des parcelles pour de grands groupes agroalimentaires, comme McCain et Bonduelle.

En 2010, la commune a la possibilité de récupérer une douzaine d'hectares d'un agriculteur arrêtant son exploitation. Elle l'indemnise et lance un appel à manifestation d'intérêts, avec trois critères : « *Cultiver ces terres en bio, travailler en collectif, et pour chaque hectare reçu, convertir un hectare en bio sur sa propre exploitation* », résume Dominique Hays, qui a co-rédigé l'appel pour la location de ces terres dont le bailleur reste, aujourd'hui encore, la Safer⁽¹⁾.

« *C'est le dernier critère qui a tout changé* », estime Pierre Damageux, paysan et adjoint au maire. Avec sa ferme de 50 hectares, cet adhérent de la Confédération paysanne est à l'époque le seul dans la commune – sur 16 agriculteurs – à avoir démarré une conversion en bio. Avec quatre autres paysans, ils se partagent les douze hectares. « *Chacun a pu alors apprendre à connaître et travailler des terres en bio, sans prendre de risque. Nos fermes conventionnelles fonctionnent, et même si le système n'est pas vertueux, le remettre en cause*

n'est pas évident. Là, ce qui est extraordinaire, c'est que mes collègues arrivent à convertir des hectares sur leurs propres fermes. Ils ont goûté au bio et ont vu que c'était possible ! »

Loos-en-Gohelle compte aujourd'hui plus de 100 hectares en bio ou en conversion, sur 800 hectares de surface agricole utile. Soit six fois plus qu'il y a une décennie ! « *Ces chiffres relèvent de l'exploit quand on sait que le département fait partie des pires élèves en la matière* », se réjouit Jean-François Caron, maire de la commune depuis 2001. « *Plusieurs autres fermes réfléchissent à la conversion. Nous sommes dans un moment de bascule !* »

Le travail en collectif a joué un rôle clé dans la réussite de ces passages au bio. L'adhésion des paysans à une Cuma proche de Loos, « La Verloossoise », leur a permis de par-

comment on fonctionne, comment on y arrive. » L'abandon progressif des pesticides implique davantage de travail de désherbage manuel dans les champs de carottes ou d'endives. Donc plus d'emplois de saisonnier·es : « *Le passage au bio crée du boulot, jusqu'à une vingtaine de personnes en saison* », confirme Pierre Damageux.

Avec trois collègues, le paysan confédéré a également créé une structure, la SCEA Bioloos, pour gérer en commun les terrains mis à disposition par la mairie et ceux convertis en bio au sein de leurs fermes respectives. Ils se sont lancés dans la culture d'oignons et de légumes vendus essentiellement via deux coopératives. L'une d'elles, Norabio, négocie les contrats avec Bonduelle pour « *avoir plus de poids* » face au géant de l'agroalimentaire.

Les ambitions novatrices et écologiques se tournent désormais vers les cantines de la ville. Si les repas sont à 100 % bio, ils sont fournis par une société de restauration qui ne privilégie pas le local. Et quelques kilos de carottes n'y suffiront pas : « *On a un problème d'échelle, pointe Pierre Damageux. Heureusement, depuis deux ans, la communauté d'agglomération a pris le relais avec l'adoption d'une politique de système alimentaire territorial durable* ». Une partie de l'en-

veloppe budgétaire – un million d'euros au total – pourrait servir à créer un lieu de stockage froid et permettre aux producteurs et productrices de répondre à des commandes des collectivités. « *On a bon espoir que ça développe un marché local.* » ■

Sophie Chapelle



Les paysans qui ont fondé la SCEA Bioloos pour gérer en commun les terrains mis à disposition par la mairie et ceux convertis en bio au sein de leurs fermes respectives. De gauche à droite : Thierry Bailliet, Pierre Damageux, Samuel Vanheuersuyn, David Saintive, et le maire Jean-François Caron.

tager le matériel agricole, sans devoir investir et risquer de s'endetter davantage. Le collectif leur permet aussi d'échanger, de pointer les difficultés, de mutualiser des techniques et de faire face aux *a priori* sur l'agriculture bio et le « *travail à la binette* ». « *Au sein de la coopérative, huit exploitations sur 36 sont en bio ou en conversion. On montre que ça marche !* », se réjouit Pierre Damageux.

Cette Cuma, la plus grande des Hauts-de-France, reçoit de nombreuses sollicitations pour des visites : « *Des gens curieux de voir*

(1) La Safer a joué un rôle d'intermédiaire entre les propriétaires ayant accepté le projet de la mairie et les exploitant·es désireux de se lancer dans l'aventure. L'essentiel de ces terres fait aujourd'hui l'objet de baux environnementaux signés directement entre propriétaires et paysan·nes.

Entretenir une activité agricole dans le village avec un espace-test

À Massongy, en Haute-Savoie, une ferme renaît grâce à la rencontre entre une collectivité volontaire et une association prête à agir.

Les réflexions du collectif « Agriculture durable de Proximité – Léman »⁽¹⁾ sur les freins à l'installation aboutissent à un projet concret : la création d'une couveuse d'activités agricoles. L'association Initia'Terre

volonté affichée et revendiquée d'entretenir une activité agricole au sein du village.

Afin de concrétiser ses ambitions, le conseil municipal délibère en faveur d'une « charte d'engagement pour une agriculture locale », proposée par Initia'Terre. En retour, l'association intègre dans son conseil d'administration un élu municipal. Dès 2014, un bail à ferme portant sur 2,5 hectares est signé, offrant à Initia'Terre un engagement pérenne

En 2014, une nouvelle équipe municipale est élue. On la sentait en retrait par rapport aux engagements initiaux. Il a fallu réinvestir du temps, re-convaincre, faire en sorte qu'à nouveau la collectivité trouve son compte dans ce projet de redéploiement d'une agriculture de proximité et y mette du sens.

Cinq ans plus tard, la couveuse a bien grandi : 7 apprenti-es paysan-nes sont passés sur le lieu-test permanent de Massongy quand, en tout, 27 « testeurs » et « testeuses » auront été accueillis sur 11 lieux-test en Savoie et Haute-Savoie⁽³⁾.

L'animation d'Initia'Terre et l'accompagnement des candidat-es au métier de paysan-ne ont été repris par l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Addear). La récupération des terrains est plus lente que prévue mais elle avance : notre bail à ferme porte aujourd'hui sur 4,5 hectares. Forts de cette expérience, nous avons acquis une légitimité devenue indispensable pour sensibiliser les collectivités à notre combat et mettre en lumière le fait que l'agriculture est un secteur économique à part entière qu'il faut soutenir. Notre rêve ? Faire de la ferme de

Quincy un « pôle agricole de proximité », porté par la collectivité au même titre que d'autres projets d'aménagement. ■

Manon Robert,

Animatrice de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Addear) de Haute-Savoie



Sur la photo : Cornelia, Mikias, Falko et Cédric, la « cuvée 2018 » à Massongy. Si Cornelia se tourne vers d'autres horizons, l'expérience a été concluante pour les 3 autres « testeurs » : fin 2019, ils s'associent au sein du Gaec « On sème sur la ferme de Quincy », la couveuse leur ayant cédé une partie du bail. Forts de cette expérience de test, ils deviendront les tuteurs paysans des nouvelles et nouveaux couvées !

voit le jour en 2011, embauche sa première salariée et s'attelle à la recherche d'espaces-test.

Non loin de là, le site du château de Quincy comprend un corps de ferme, 17 hectares de terrain agricole et 11 hectares de forêt. Ses héritier-es sont justement disposé-es à vendre cette propriété à la commune de Massongy qui, elle, souhaite conserver ce patrimoine au centre historique du village et lui redonner vie.

Le charme opère lors de la rencontre entre un élu municipal, motivé par l'agriculture de proximité, et une association prête à agir... En décembre 2013, par l'intermédiaire de la Safer, la commune devient propriétaire de la « ferme de Quincy », avec la

de la commune. Un accord oral est trouvé : l'association récupérera d'autres surfaces agricoles, à hauteur d'un hectare par an, en fonction de la montée en puissance du nombre de « testeurs » ou « testeuses » et du départ en retraite du fermier.

Dès lors, la mairie de Massongy et Initia'Terre travaillent en étroite collaboration pour aménager le bâtiment et le terrain (chemin d'accès, amenée d'eau et d'électricité, nettoyage et aménagement d'une partie du bâtiment, préparation du terrain...). Grâce à l'implication des premiers « testeurs » arrivés en 2015, le site est doté de moyens de production (serres, irrigation, matériel...) adaptés au maraîchage biologique⁽²⁾.

(1) Ce collectif, à l'initiative de l'ONG Women in Europe for a Common Future (WECF, un réseau international d'organisations féminines et environnementales) réunissait de nombreuses organisations paysannes, associatives et citoyennes.

(2) Financés à 80 % par la Région Rhône-Alpes, le Feader, la Communauté de Commune du Bas Chablais (CCBC) et pour les 20 % restants en autofinancement.

(3) 13 personnes ont concrétisé leur installation agricole à l'issue de leur test, sept ont décidé de se réorienter, sept autres poursuivront leur test en 2020.

Des communes qui se chauffent au bois des haies paysannes

Dans le Berry, des paysan-nes s'organisent en coopérative avec des communes pour la valorisation des haies et la production de plaquettes de chauffage.

Les pays de bocages possèdent des haies, un paysage coûteux à entretenir pour les paysan-nes. Mais le bois traditionnellement utilisé comme « bois bûche » est maintenant aussi utilisé sous forme de plaquettes bocagères. Les branches et tiges sont coupées puis passées dans une déchiqueteuse. Les plaquettes sont transportées dans les bennes agricoles pour être entreposées dans un stockage puis livrées à des chaufferies locales. C'est de l'économie circulaire presque idéale ! Et une bonne opportunité pour l'entretien des haies.

Dans le Berry, sous l'égide d'une filière bois – Adefi Bois⁽¹⁾ – des paysan-nes se sont organisées en lien avec leurs communes sous forme de Scic⁽²⁾. Une association du réseau Civam⁽³⁾, en partenariat avec ces structures, fait des pré-études techniques sur l'intérêt pour une commune de se doter d'une chaufferie utilisant ce bois local.

Un format coopératif adapté

Mathieu Accolas, 37 ans, est paysan à Saulzais-le-Potier, dans le Cher, et par ailleurs président de la Scic Berry Énergie Bocage : « Mon exploitation est de type polyculture-élevage en bovins allaitants. Avec d'autres paysans, nous nous sommes beaucoup posé la question de la valorisation du bois. Nous sommes éleveurs, avec des prairies entourées de haies. Notre réflexion a été progressivement commune avec des maires et élus municipaux. Ces derniers se sont sentis concernés : certains ont estimé qu'ils pourraient créer des réseaux de chaleur pour leur école, leur cantine scolaire, leur salle des fêtes, leurs logements... et utiliser la ressource « bois » si elle était fournie sous forme de plaquettes. Ce constat impliquait pour nous, les apporteurs, de se doter d'une machine déchiqueteuse et pour les communes d'investir dans des équipements de chaufferies prévues à cet effet. Il existait suffisamment de références techniques pour se lancer. Mais il nous a paru nécessaire, au vu des investissements, de lier nos engagements à travers la constitution d'une Scic. Ce format de coopérative est le seul permettant d'associer



De gauche à droite : Daniel Calame, maire de Saint-Plantaire (Indre) paysan retraité, adhérent de la Confédération paysanne, initiateur de la chaufferie de sa commune, Stéphanie Chapus-Noc, présidente de l'Adar-Civam, association de développement agricole et rural partenaire de la SCIC pour les pré-études et l'animation, et Mathieu Accolas, (Cher) paysan producteur de plaquettes bocagères, président de la « SCIC Berry Énergies Bocage »

en une forme sociétale des communes, des particuliers et des acteurs autres, telles des associations. Ainsi notre Scic a une centaine d'adhérents : deux tiers sont des paysans fournisseurs de plaquettes, 25 communes sont acheteuses de ces plaquettes, le reste des adhésions, ce sont des organismes ou associations en coopération sur le projet. L'enjeu est d'être gagnant-gagnant, aussi bien par le prix, l'obligation de qualité, l'engagement obligatoire de garder et entretenir les haies. On produit également de la plaquette pour paillage et utilisation de résidus criblés. Un technicien chargé de mission gère l'activité. Sur ma ferme, je produis annuellement 250 mètres cubes de plaquettes, dont 150 sont pour les communes et 100 pour l'utilisation privée. »

Bernard Mitaty est, lui, maire de Crozon-sur-Vauvre, dans l'Indre, commune qui a rejoint la démarche : « Quand on a lancé l'idée, on s'est inspiré de l'expérience de la commune proche de Saint-Plantaire et on a organisé des réunions publiques pour les habitants. En dehors de nos installations communales à chauffer, on est passé de 2 ou 3 habitations intéressées à 19 raccordements programmés du réseau de chaleur. Celles et ceux qui l'utilisent sont déjà ravis et n'ont

plus de chaudière individuelle à entretenir, d'entretien à anticiper... Dans notre conseil municipal, il y a bien entendu quelques agriculteurs, actifs et retraités, et cela a été un atout pour pouvoir expliquer qu'il s'agissait de valoriser les haies sans les détruire. Trois agriculteurs, via la Scic, seront bientôt apporteurs de plaquettes. Nos agents communaux ont joué le jeu et ont été formés pour les aspects techniques de la chaufferie. Dans cette démarche, on avait et on a encore besoin d'accompagnement par le technicien de la Scic et par la chargée de mission de l'Adar-Civam. On aimerait que cette phase d'ajustement soit mieux prise en charge par des financements de l'Ademe⁽⁴⁾. » ■

Jean-Claude Moreau,
paysan dans l'Indre

(1) adefiboisberry.fr

(2) Société coopérative d'intérêt collectif, coopérative de production qui associe autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs...) et des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles, etc.) pour produire des biens ou des services au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités.

(3) Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – civam.org

(4) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ademe.fr

Des abattoirs de proximité au service de leurs territoires

Alors que les abattoirs de proximité ne cessent de disparaître au profit des abattoirs des grands groupes agro-industriels, des éleveuses et des éleveurs, avec le soutien de collectivités locales, parviennent à en rouvrir et à les gérer eux-mêmes.

Il en faut de l'énergie, du travail et du courage, mais le résultat est là : l'abattoir des Hautes Vallées, qui avait fermé en août 2016 à la suite de la faillite de son exploitant, a rouvert ses portes quatre mois plus tard sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) composée de 140 sociétaires, dont 84 éleveuses et éleveurs. « C'est vraiment un abattoir paysan, précise Bénédicte Peyrot, présidente de la Scic. Au conseil d'administration, il n'y a que des éleveurs et un boucher. »

Dans cet abattoir multi-espèces (ovins, caprins, porcins, bovins, équins, asins), les éleveurs sont aux commandes. Dix d'entre eux, formés aux techniques d'abattage, ainsi qu'un boucher, abattent un seul jour dans la semaine – le mardi – afin de réduire les coûts de fonctionnement et le temps d'investissement des « tâcherons »⁽¹⁾. 112 tonnes de viande sont produites par an, au profit de 130 usagers, à plus de 90 % en vente directe.

En septembre 2017, ils se sont vus délivrer la note « A » pour le respect de la protection animale et des conditions sanitaires d'abattage par la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) – note qu'ils conservent aujourd'hui. « Pendant l'abattage, dans la boucherie, les opérateurs ne crient pas, les bêtes non plus : tout est calme », souligne Bénédicte Peyrot qui met aussi l'accent sur la convivialité. Une salle de découpe a également été ouverte en avril 2018⁽²⁾.

L'outil appartient au syndicat mixte intercantonal de l'abattoir Guil-Durance qui regroupe les quatre communautés de communes du nord du département⁽³⁾. « Si elles avaient décidé de vendre l'abattoir, on n'aurait rien pu faire », insiste Bénédicte Peyrot. Une convention de location a ainsi été signée avec la Scic⁽⁴⁾. La confiance des collectivités dans ce projet se traduit notamment par le financement de matériel. « Elles ont par exemple financé des panneaux sandwich que l'on a installés contre les murs de la chambre froide, illustre Bénédicte Peyrot. Ce sont les tâcherons qui ont fait le travail. C'est bien fait et ça soulage les finances

éleveurs. « L'Adear 05⁽⁵⁾ a monté une formation, menée par le responsable paysan à l'abattoir de Die, auprès d'éleveurs de Guillestre afin de les aider à la mise en route », illustre Olivier Bel, éleveur dans les Hautes-Alpes.

Ces abattoirs servent aujourd'hui de modèle pour d'autres éleveurs et éleveuses. Ce que confirme Rémi Leenhardt : il a repris en main avec d'autres collègues, depuis le printemps 2018, l'abattoir du Vigan (Gard) qui avait été harponné par une vidéo de l'association L214. Là aussi, ils se sont montés en Scic. Douze éleveurs se sont formés aux techniques d'abattage et d'hygiène. Ils abat-

tent un jour par semaine et fonctionnent sans salaire. « On était hyper surveillés par les services vétérinaires mais on a finalement été classés dans les meilleurs abattoirs : on a reçu des encouragements de la DDPP en début d'année. » Les client-es ont leur droit de regard : le collectif de soutien qui avait récolté des fonds pour soutenir les éleveurs du Vigan a pris des parts sociales dans la Scic.

Différents projets d'abattoirs mobiles ou fixes sont en gestation dans le sud de la Lozère, en Loire-Atlantique, dans le Var, le Lubéron, la

Drôme... Une bonne nouvelle pour Bénédicte Peyrot qui voit dans l'abattoir « un outil au service des territoires » et « un maillon central entre éleveurs et consommateurs ». ■

S. Ch.



Repas partagé à l'abattoir : « La notion de partage est très importante pour nous », souligne Bénédicte Peyrot, sa présidente.

publiques. On travaille en bonne intelligence. »

Neuf communes ont par ailleurs pris des parts sociales dans la Scic pour montrer leur soutien. C'est le cas de Guillestre dont le maire actuel, Bernard Leterrier, était inspecteur vétérinaire de l'abattoir jusqu'à fin 2017. La Scic regroupe aussi des bouchers, des consommatrices et consommateurs, le Parc naturel régional du Queyras... « On souhaite associer toutes les personnes qui ont un intérêt à l'abattoir, précise Bénédicte Peyrot. Quarante consommateurs et consommatrices sont ainsi sociétaires. »

Des contacts ont par ailleurs été établis dès le départ avec l'abattoir de Die, dans la Drôme, repris en 2004 par 45 éleveuses et

(1) Les tâcherons sont payés au nombre de bêtes abattues.

(2) La salle de découpe peut être louée par les membres de la Scic. Un boucher propose également une prestation complète de découpe et mise sous vide pour le compte des éleveurs. Les coûts de l'aménagement ont été couverts à 80 % par des subventions (Union européenne et région Paca).

(3) Le SMIAGD regroupe les communautés de communes du Briançonnais, des Écrins, de Guillestrois/Queyras, et de l'Embrunais. Celle de Lubaye participe financièrement sans être membre.

(4) Le loyer annuel est de 19 139 euros HT par an.

(5) Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural dans les Hautes-Alpes - adear05@orange.fr

Vers une véritable démocratie alimentaire au niveau des communes

L'association des Ami-es de la Confédération paysanne mène une campagne – « Décidons de notre alimentation ! » – en vue d'interpeller les candidat-es aux élections municipales de mars prochain sur leur soutien possible à l'agriculture paysanne et à la démocratie alimentaire à l'échelle de leur commune.

Comme le montre ce dossier de *Campagnes solidaires*, de plus en plus de municipalités cherchent à favoriser l'agriculture paysanne sur leur territoire. Les unes préservent des terres pour installer de nouveaux paysans et de nouvelles paysannes, d'autres créent des filières locales pour approvisionner leurs cantines et les habitant-es. La plupart donnent la priorité à une agriculture paysanne et/ou biologique, avec le souci d'une rémunération correcte des producteurs et des autres travailleurs impliqués.

Ces initiatives sont pour la plupart lancées par des élu-es, mais elles peuvent l'être aussi par des associations locales ou des personnes, dont des paysan-nes, qui aspirent à une alimentation saine pour toute la population et préconisent pour cela une relocalisation d'une partie des productions agricoles : maraîchage, élevage, céréales...

Ces actions ne sont pas simples à mener car elles remettent en cause les politiques productivistes et l'industrie agroalimentaire qui, fondée principalement sur le profit, impose dans les grandes surfaces et les fast-foods des produits de plus en plus ultra-transformés.

Les initiatives locales et territoriales pour une alimentation de qualité pour toutes et tous font partie d'une aspiration à une véritable démocratie alimentaire, une démarche pour que les citoyennes et les citoyens puissent décider eux-mêmes de leur alimentation.

C'est l'objectif à long terme de la campagne menée par les Ami-es de la Confédération paysanne, « *Décidons de notre alimentation !* ». Cette campagne va interpeller, avec d'autres organisations dont la Confédération paysanne et le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, le maximum de candidat-es aux prochaines élec-

tions municipales des 15 et 22 mars prochains.

Les Ami-es de la Conf' ont publié un kit de mobilisation dans lequel toute une série de questions sont listées à destination des candidat-es. Leur interpellation, en fonction des axes que nous avons donnés à notre campagne, se fera par courrier ou dans des réunions, lors de projections/débats, de « tablées citoyennes », de formations, de visites de fermes, etc. Il s'agit d'interroger les candidat-es sur ce qu'ils et elles proposent concrètement pour faire avancer la démocratie alimentaire : est-ce qu'ils ou elles envisagent la création de Conseils citoyens de l'agriculture et de l'alimentation, dans les quartiers et les villages, pour que le maximum d'habitant-es puissent se rencontrer, s'informer et participer aux décisions concernant leur alimentation ?

Comment projettent-ils/elles sur leur commune les relocalisations nécessaires des productions et des outils de transformation et de distribution pour une alimentation de qualité pour toutes et tous, respectueuse de la nature et participant à la baisse du réchauffement climatique ?

Nous interrogerons aussi les candidat-es sur la préemption de terres agricoles pour installer de nouveaux paysans et de nouvelles paysannes, mais aussi sur l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité des cantines relevant des compétences communales, dont les cantines scolaires. Nous les questionnerons sur les actions envisagées pour lutter contre l'ar-

tificialisation des terres, assurer une bonne qualité de l'eau, développer le commerce de proximité, équitable, et limiter l'emprise des grandes surfaces commerciales.

Le 26 novembre 2019, une quinzaine d'organisations nationales se sont réunies au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet, pour coordonner les actions que nous allons mener sur le plan communal, avec les paysan-nes, avant, pendant et après les élections. Grâce à cette coordination, nous pourrions ainsi, ensemble, participer à la mise en place progressive d'une véritable démocratie alimentaire, en tenant compte des particularités territoriales, dans un souci de cohésion sociale et de solidarité. ■

Michel Besson,

Les Ami-es de la Confédération paysanne



Le kit de mobilisation de la campagne « Décidons de notre alimentation ! » est à lire et à télécharger sur le site : lesamisdelacnf.org